

de cette affaire. Je suis certain que tel n'est pas le cas, du moins je l'espère, mais il m'a semblé que le bruit courait que, parce que certains capitalistes des États-Unis avaient placé de l'argent dans cette entreprise, le gouvernement faisait maintenant grise mine au projet. Je crois que ce genre de rumeur nous est bien défavorable et je suis certain que le ministre partage mon opinion. C'est pour cette raison et parce que j'approuve de tout cœur l'idée d'un Canada House à New York ainsi que pour des raisons qui sont maintenant évidentes à tous que j'ai soulevé cette question. J'accueille donc avec grand plaisir la nouvelle dont le ministre nous a fait part cet après-midi.

L'hon. SIDNEY E. SMITH: Monsieur le président, la décision du Gouvernement ne contenait aucune disposition hostile à l'égard des États-Unis. Le Canada House a été créé et conçu comme une entreprise canadienne financée par des Canadiens, qui pouvaient sans doute hypothéquer l'immeuble et prélever des fonds en émettant des obligations, mais dont l'exploitation resterait aux mains des Canadiens. Que l'entreprise ait été financée avec l'argent des États-Unis ou avec celui de la Hollande, une seule chose comptait pour nous: c'est qu'elle avait changé de nature. Cette décision ne contenait donc aucune disposition hostile à l'égard des États-Unis.

Quand M. Zeckendorf a promis—et il a dit qu'il entrerait en communication avec nous à ce sujet—qu'il se joindrait aux autres détenteurs de titres et qu'il céderait sa part de capital social, nous en sommes venus à la conclusion au cours de la fin de semaine, qu'il ne s'agissait pas d'une entreprise commerciale, mais d'une entreprise réellement conçue et mise à exécution en tant qu'entreprise canadienne.

M. GARLAND: Je crois que le gouvernement mérite d'être félicité pour la décision qu'il a prise. Je suis certain que le temps supplémentaire que le Comité a consacré à la discussion de cette question a été du temps bien employé. Je ne me crois pas obligé de faire des excuses pour avoir soulevé la question.

M. MACNAUGHTON: Monsieur le président, je voudrais féliciter le dernier membre du Comité qui a adressé la parole. La question m'intéresse depuis 1953, à titre non-officiel bien entendu. D'après ma connaissance des affaires, si je puis m'exprimer ainsi, il serait certainement très maladroit de ne pas donner suite au projet, car New-York est le centre mondial du commerce, des communications, du tourisme et de la publicité.

Comme nous sommes tous maintenant de bonne humeur, permettez-moi de faire un peu de lumière sur une question des plus désagréables. Je veux parler du droit d'admission au Canadian Club.

A mon retour à Montréal, j'ai téléphoné au secrétaire du Canadian Club. Comme c'était un samedi, j'ai eu de la difficulté à l'atteindre, mais par la suite j'ai parlé au président. Il m'a dit qu'il avait envoyé un communiqué au *Herald Tribune* de New York le samedi matin au sujet du Canada House et aussi au sujet du fait qu'il n'y avait eu de la part du Canadian Club aucune distinction injuste contre qui que ce soit. Le président m'a fait ensuite la lecture d'un règlement. Je ne puis citer que le passage dont je me souviens, car je n'ai pas le règlement entre les mains. On me l'a envoyé, mais je ne l'ai pas encore reçu. Voici ce que le passage contient au sujet du droit d'admission au Canadian Club:

“Le comité d'admission ne prendra pas en considération la religion ou le parti politique des personnes proposées comme membres du Club”.

Ainsi donc il n'a jamais été question de distinction injuste contre qui que ce soit et il n'en est pas question à l'heure actuelle. J'ai demandé des preuves de cela et on m'a dit que, à l'heure actuelle, huit Juifs étaient des membres reconnus du Club. Le président ne semblait pas disposé à m'en donner les noms. Quoi qu'il en soit, je connais deux membres du Club.